Image not found or type unknown

divorce. separation de corps

Par **YSATISE**, le **14/07/2019** à **20:40**

Bonsoir ,

Le père de mon fils est décéde en mai 2019, je me croyais divorcé depuis décembre 2016 , mais en faisant mettre a jour mon livret de famille , il y a eut une notification de l'officier d'état civil en 2018 qui inscrit une rectification que c'est pas un divorce mais une separtion de corps , comment cela se fait t-il

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **14/07/2019** à **22:04**

Bonjour
Si vous êtes divorcée, vous détenez l'acte de divorce.
Avec celui-ci, entreprenez les démarches pour faire votre modification d'état-civil.

Par **youris**, le **15/07/2019** à **10:45**

bonjour,

il faudrait poser la question à votre avocat, mais je suis surpris que vous ne vous soyez pas aperçu qu'il s'agissait d'une séparation de corps et non d'un divorce, vous avez du signer des documents.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés